

Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Février 2022

Vol. 138



Crédit photo : Stéphane Simard

SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Vie municipale	3
Loisirs et sports	9
Informations diverses	11

Prochaine réunion du conseil : 7 février à 19h30

Le mot du maire

Janvier, le mois des grands froids. On peut même dire qu'il a fait « frette »! Seulement ce satané virus qui ne gèle pas. Omicron nous est arrivé au courant de décembre et espérons qu'il ne passera pas le reste de l'hiver avec nous. Pendant cette pandémie, nous avons appris quelques mots qui jusqu'à présent nous étaients inconnus ou qu'on n'utilisait pas beaucoup : présentiel, télétravail, zoom et bien d'autres... Si vous m'aviez parlé d'omicron il y a 20 ans je ne vous aurais sûrement pas compris!



COMPTE DE TAXES 2022

Au moment où j'écris ces lignes, le compte de taxes 2022 est en préparation pour vous être expédié. Quand vous lirez cet article, vous l'aurez probablement déjà en main.

Comme je vous l'avais mentionné en décembre, la taxe pour les ordures passe de 180\$ à 200\$ par unité de logement. N'oubliez pas qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis plusieurs années même si deux autres bacs se sont ajoutés (bleu et brun). La facture a été payée avec les redevances de la MRC provenant de Péribonka 4 et des éoliennes.

La loi 65, qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025, sera encore plus contraignante pour les gaz à effet de serre (GES). Donc je vous invite à vous servir de plus en plus des bacs bleu et brun et surtout ne pas mettre vos bacs quand ils sont presque vides.

J'en conviens, l'été avec la chaleur, il y a des odeurs, mais quand la température baisse nous pourrions faire attention. Avec ce nouveau projet de loi, l'enfouissement des matières qui causent une augmentation exponentielle de GES va devenir de plus en plus coûteux. Si nous voulons diminuer le plus possible la taxe pour les ordures, c'est à nous d'y adhérer et de faire notre part.

Autre changement à votre compte de taxes municipales : la taxe de sécurité publique de 200\$ par unité disparaît. Pour pallier ce manque à gagner, nous avons dû augmenter le taux d'imposition de 0,09\$ passant de 0,95\$ à 1,04\$ du 100\$ d'évaluation. Cela peut paraître beaucoup, mais la majorité des résidences vont voir une baisse nette du total de leur facture.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons une très forte demande pour des logements de 4½ pièces. Nous avons quelques promoteurs intéressés. On devrait voir se construire en 2022 quelques appartements répondant à ce besoin criant dans notre municipalité.

A handwritten signature in blue ink that reads "Guy Lavoie". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Votre maire, Guy Lavoie

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de municipal de Larouche a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, un avis de motion dans le but d'adopter le règlement 2022-408 «**AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2021-403 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE**».

Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.

À cette même réunion, le projet de règlement a aussi été déposé. Ce projet de règlement est déposé au bureau du directeur général de la municipalité, situé au 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche, ou vous pouvez en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

DONNÉ À LAROUCHE, le 22 janvier 2022.


Martin Gagné

directeur général et greffier-trésorier

Conseil municipal à huis clos

Jusqu'à ce que les mesures sanitaires s'assouplissent, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos.

Il vous est toutefois possible de poser vos questions par écrit aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les ordres du jour et fichiers audios des rencontres sont disponibles ici : larouche.ca/documentation/proces-verbaux

Pour acheminer vos questions

Par courriel à :
dq@larouche.ca

Ou par la poste au :
Secrétariat municipal
610 rue Lévesque
Bureau 205
Larouche QC G0W 1Z0



AVIS PUBLIC **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité, QUE:**

**Le conseil de cette municipalité a adopté, à une séance ordinaire tenue le
17 janvier 2022, le deuxième projet de règlement no 2021-407 intitulé
Règlement 2021-407 – amendements au règlement de zonage 2015-341**

Les buts de ce règlement sont de :

Modifier la zone 7-A afin qu'elle soit conforme à la zone agricole permanente

La zone 7-A est modifiée afin d'exclure les lots au nord de la zone agricole permanente, soit les lots : 4 687 958, 4 687 952, 4 688 419-P et 4 975 865-P (route Dorval) et de les imputer à la zone 6-Af tel qu'indiqué sur le plan à l'annexe 1;

Modifier la zone 105-R à même la zone 109-Co

La zone prioritaire 105-R est modifiée et agrandie à même la zone de réserve 109-Co afin de prolonger la rue Lévesque de 70 mètres. Elle comprend un prolongement de 76 mètres vers l'Ouest à partir de la limite sud du lot 6 380 708 et une ligne perpendiculaire de 119 mètres à partir de la limite ouest du prolongement de la limite sud du lot 6 380 708 vers le Nord jusqu'à la limite de la ligne sud du lot 6 244 244, le tout d'une superficie d'environ 9 044 mètres carrés, le tout tel que démontré au plan à l'annexe 2. Cette superficie amputée à la zone de réserve 109-Co sera ajouté à la zone 156-Co à même la zone 153-R tel que décrit à l'article 4 du présent règlement;

Modifier la zone 156-Co à même la zone 153-R

La zone de réserve 156-Co est modifiée et agrandie à même la zone prioritaire 153-R. Elle comprend une ligne parallèle à 60 mètres de la limite ouest de la zone 153-R, cette ligne parallèle débute à la limite sud de la zone 156-Co actuelle jusqu'à la limite sud de la zone 153-R, le tout d'une superficie d'environ 9 300 mètres carrés, tel que démontré au plan à l'annexe 3. Cette superficie amputée à la zone prioritaire 153-R sera ajoutée à la zone 105-R à même la zone 109-Co tel que décrit à l'article 3 du présent règlement;

Modifier l'article 5.3.1

L'article 5.3.1 est modifié afin d'ajouter une ligne au tableau existant afin d'inclure un nouveau type d'habitation avec une hauteur maximale à respecter et une superficie minimale par plancher à respecter comme suit :

TYPES D'HABITATIONS	HAUTEUR MAXIMALE (ÉTAGES)	SUPERFICIE MINIMALE
Multifamiliale (formule condos)	4	50 m ²

Modifier la carte 1 de 3 du règlement de zonage 2015-341

La carte 1 de 3 du règlement de zonage 2015-341 est modifiée afin de corriger la zone agricole 7-A et la zone 6-Af conforme à l'article 2 du présent règlement.

Modifier la carte 2 de 3 du règlement de zonage 2015-341

La carte 2 de 3 du règlement de zonage 2015-341 est modifiée afin de corriger les zones 105-R, 109-Co, 153-R et 156-Co conforme aux articles 3 et 4 du présent règlement.

Vie municipale

Modifier la grille des spécifications feuillet 1 de 6

La grille des spécifications feuillet 1 de 6 est modifiée afin d'ajouter dans la zone 3-V l'usage suivant :

- COMMERCIAL ET SERVICES
 - ◇ 15 Hébergement et restauration

Modifier la grille des spécifications feuillets 2 de 6

La grille des spécifications feuillets 2 de 6 est modifiée afin d'ajouter dans la zone 26-Af l'usage suivant:

- AGRICOLE ET FORESTIER
 - ◇ 26 Agriculture;

La grille des spécifications feuillets 2 de 6 est modifiée afin d'ajouter dans la zone 28-Ir l'usage suivant:

- TRANSPORT, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE
 - ◇ 31 Transport, communications, énergie, réseaux urbains

Modifier la grille des spécifications feuillets 3 de 6

La grille des spécifications feuillets 3 de 6 est modifiée afin d'ajouter dans la zone 103-R l'usage suivant:

- RÉSIDENTIEL
 - ◇ 7 Multifamilial

Une telle demande vise à ce que la résolution, contenant cette disposition, soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter dans la zone où est situé l'immeuble visé par la résolution et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de cette disposition.

VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande écrite doit :

- Indiquer clairement le nom du demandeur, l'adresse, la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité, situé au 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche G0W 1Z0 au plus tard le 17 février 2022.
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

1. Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} février 2022 :
 - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir la demande;
 - Être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} février 2022 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir la demande, depuis au moins 12 mois; ou
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} février 2022 :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où provient une demande, depuis au moins 12 mois;

Vie municipale

- Être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- Avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 1^{er} février 2022 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi :
- Avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

CONSULTATION DU PROJET

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles au secrétariat municipal, 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche.

DONNÉ À LAROCHE, ce 20 janvier 2022.



Martin Gagné

directeur général et greffier-trésorier

Pour voir
le projet de
règlement



Consultez le projet de règlement avec les cartes annexées sur le site internet de la municipalité : larouche.ca/documentation/reglements



MONT-GYM
Au Sommet de la Forme

RÉOUVERTURE DU GYM
À COMPTER DU 14 FÉVRIER

À la suite de l'annonce gouvernementale de la réouverture prochaine des gymnases, notre gym ouvrira le 14 février, dès 8h. Cependant concernant les mesures sanitaires qui seront applicables, nous sommes en attente de précisions de la part de la santé publique.

Nous vous tiendrons informés des modalités de reprise dès que possible.

Pour ne rien manquer de l'actualité de notre salle d'entraînement, suivez la page Facebook Mont-Gym @MontGymLarouche

Merci de votre collaboration!

Vie municipale

AUX CONTRIBUABLES DE LAROCHE

Vous avez reçu dernièrement votre compte de taxes municipales 2022.

Vous avez ainsi pu constater que la forme a complètement changé, afin de répondre aux nouvelles normes gouvernementales.

Les échéances sont :

- 1^{er} versement : 28 février
- 2^e versement : 15 juin
- 3^e versement : 14 septembre

Nous vous invitons à **respecter ces échéances afin de conserver vos privilèges.**

Vous pouvez payer votre compte :

- Par le service informatisé sur le site de votre institution financière
- Par courrier
- Au comptoir (si impossible de faire autrement)
- Par votre créancier hypothécaire
- Par chèques postdatés



Municipalité de
LAROCHE

**UNE ADRESSE VISIBLE
DE LA RUE**

C'est vital!

La Municipalité tient à vous rappeler que **votre adresse doit être visible en tout temps**, tel que stipulé dans le règlement No 2018-384, article 3.

Pour voir les normes d'affichage prescrites à Larouche et les amendes qui peuvent en découler, vous pouvez consulter notre site web à :

[larouche.ca/
documentation/
reglements](http://larouche.ca/documentation/reglements)

Vie municipale



UN NOUVEAU CPE À LAROUCHE



La Municipalité de Larouche travaille différents projets pour permettre l'implantation de nouvelles places en Centre de la petite enfance (CPE), pour 0-5 ans, ici à Larouche.

Si vous êtes parents d'enfants de 0 à 5 ans, vous pouvez nous aider et faire la différence dans ce projet en quelques clics de souris!

Vous devez aller visiter la plateforme laplace0-5.com et, dans votre profil, indiquer comme premier choix la Municipalité de Larouche, et ce, même si vous avez déjà un service de garde dans une autre ville. Cela ne vous obligerait en rien à changer de milieu de garde si éventuellement vous étiez appelé ni à accepter une place ici. Vous demeurez libre dans vos choix.

Le gouvernement comptabilise les besoins en service de garde à partir de cette plateforme. Plus de personnes indiquent Larouche comme premier choix et plus notre dossier progresse positivement.

Parlez-en aux familles que vous côtoyez!



Bibliothèque Lucette-Douillard

Heures d'ouverture

Mardi de 18h30 à 20h

Mercredi de 14h à 16h

Voici un des avantages d'être abonné à la bibliothèque :

Vos magazines préférés en numérique

Avec la ressource Libby, des milliers de magazines sont accessibles en un clic, dont près de 200 titres en français! Allez-y, l'accès est gratuit pour les abonnés des bibliothèques affiliées à Réseau BIBLIO!



Ce sont les magazines les plus empruntés. Mais d'autres choix s'offrent à vous. Allez-y jeter un coup d'œil!



L'équipe de la biblio
larouche@reseaubiblioslsj.qc.ca
418-695-2201 poste 3609

Loisirs et sports



Reprise des activités de sports et loisirs

Centre communautaire de Larouche
Session d'hiver

Depuis le 31 janvier
pour les participants de **moins de 18 ans**

À compter du 14 février
pour les participants **adultes**

Pour consulter l'horaire et les modalités d'inscription, visitez le larouche.ca/vivre-a-larouche/sports-culture-et-loisirs/activites-de-loisirs



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par 
CITAM

SOYEZ REJOIGNABLE RAPIDEMENT PAR VOTRE MUNICIPALITÉ EN CAS D'ALERTE

Alertes et communications paramétrables selon vos préférences



Pour être rapidement informé de : bris d'aqueduc, inondations, alertes météo, pannes d'électricité, avis d'ébullition, routes fermées, etc.

Municipalité de
LAROUCHE

INSCRIVEZ-VOUS !

www.larouche.ca
418 695-2201 poste 3603



Camp de jour de la relâche

Centre communautaire de Larouche

28 février au 4 mars 2022



Âge requis

5 à 12 ans (maternelle en cours jusqu'à 6e année)

Activités

Rallye-raquette, glissades en tube, classe nature, visite au zoo, psychomotricité et mur d'escalade.

Horaire

Animation de 9h à 16h

Service de garde de 7h à 9h et de 16h à 17h

Coût

Animation

1er enfant: 70\$

2e enfant et plus: 65\$

Service de garde (optionnel)

1er enfant : 25\$

2e enfant et plus: 20\$

INSCRIPTIONS

En ligne jusqu'au 18 février 2022 à

<https://cutt.ly/EYu18ie>

ou www.larouche.ca

Paiements acceptés :

- carte de crédit;
- chèque électronique.

Places limitées

Priorité aux résidents de Larouche

INFORMATIONS

Maxime Larouche

418 695-2201, poste 3605

mlarouche@larouche.ca

Facebook [@loisirs.larouche](https://www.facebook.com/@loisirs.larouche)

Les informations relatives au déroulement seront transmises aux parents par courriel.

Informations diverses

Bénévoles Recherchés

Conseil d'administration
Maison des jeunes
de Larouche

NOUS RECHERCHONS :

- Adultes de tous âges qui veulent faire avancer la cause de la jeunesse ;
- OU
- Jeunes de plus de 11 ans.

↪ Ce n'est pas nécessaire de fréquenter la MDJ pour s'impliquer!

↪ Tu n'as pas besoin d'avoir des ados à la maison!



INFORMATIONS

Caroline Lemieux
418 695-2201 poste 3603
mdj@larouche.ca

Facebook [@maisondesjeunesdelarouche](https://www.facebook.com/maisondesjeunesdelarouche)

Merci!

Le Conseil des Chevaliers de Colomb de Larouche tient à adresser ses sincères remerciements aux élèves de 6^e année de l'école Du Versant, qui ont amassé des denrées alimentaires pour les paniers de Noël.

Un généreux geste qui a fait une grande différence!



Informations diverses

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Nous avons retenu la date du 15 mai 2022 pour procéder au tirage de notre **super coffre d'artisanat**, date qui correspond au 80^e anniversaire de notre fondation.



REMERCIEMENTS

Le projet de rénovation de notre salle d'eau est maintenant réalisé, grâce au financement de la **MRC du Fjord-du-Saguenay** et à la précieuse collaboration de la **Municipalité de Larouche**. Nous tenons en ce sens à remercier le conseil municipal, Martin Gagné pour son soutien et Jean-Philippe Lessard pour l'exécution des travaux sous la supervision de Robin Labrecque.

Nos remerciements les plus sincères de la part de chacune des Fermières pour les changements apportés à cette pièce importante, qui en avait bien besoin!

Niveau : Débutant ou avancé

Coût : Gratuit

Ateliers offerts :

- ✦ Initiation à Windows;
- ✦ Internet (navigation, recherche);
- ✦ Réseaux sociaux;
- ✦ Courrier électronique;
- ✦ Formation sur iPad, tablette Android, cellulaire.

Autres ateliers :

- ✦ Cours de français de base (révision des règles de grammaire)
- ✦ Cours de mathématiques de base.

Inscription : Appelez ou laissez un message au **418-542-5675**

Ateliers informatiques



Centre " Lettres Vivantes"
Nous sommes là pour vous servir

Fabrique

ST-GÉRARD-MAJELLA



Équipe d'animation locale de Larouche

RÉOUVERTURE

Suite aux récentes annonces du gouvernement, veuillez prendre note que l'église Saint-Gérard-Majella de Larouche rouvrira ses portes à partir du :

Dimanche 13 février à 9h

IMPORTANT

Passeport vaccinal obligatoire

Informations diverses



Serge Gagné
418-487-6689

Domaine de la Montagne

Logements à louer
649, rue Gagné

Disponibilité de 5 logements de qualité pour des personnes autonomes de 60 ans et plus. 3 ½ chauffés, éclairés et déneigés. Situés dans un environnement sécuritaire.

Dans le cadre du programme du supplément de loyer, accessible aux personnes à faible revenu, certains logements sont admissibles à 3 suppléments pouvant atteindre jusqu'à 250\$ par mois de subvention.

Sur place, vous y trouverez une salle d'entraînement, des cours de vie active, une salle commune et des installations pour la coiffure.

MAINTENANCE DES RÉSIDENCES DE LAROUCHE

(préposé(e) à l'entretien / tarif horaire de **20 \$**)

Les Résidences de Larouche (Domaine de la Montagne) recherchent un(e) préposé(e) pour effectuer les travaux mineurs de maintenance à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble. Le ou la préposé(e) est capable d'effectuer des tâches diverses comme par exemple réparer ou ajuster une porte, changer de la robinetterie, réparer et ajuster des armoires, changer des interrupteurs de lumière défectueux, changer les détecteurs de fumée, préparer un logement pour la location, etc. La personne doit ainsi se sentir à l'aise d'effectuer les réparations ou les entretiens mineurs d'un immeuble.

Soumettre votre candidature au directeur de la résidence, M. Serge Gagné, par courriel domainedelamontagne7802@gmail.com ou par courrier au 649 rue Gagné (à l'attention de Serge Gagné).

RECHERCHÉ

Aidez-moi à trouver des coupoles, antennes radio ou télé, supports métalliques et plus encore.

Que ce soit non fonctionnel, ancien ou récent, à vendre ou à donner, je prends tout!

Contactez-moi au 418-290-1645
ou par courriel à contact@marianetremblay.com



LE TRAVAIL DE RUE MYTHES ET RÉALITÉS



Fausse croyance

Le travailleur de rue (TR) aide seulement les jeunes.

Réalité

Le TR travaille avec toute personne voulant recevoir de l'aide, peu importe son âge.

Fausse croyance

Pour voir un travailleur de rue, je dois attendre d'en croiser un à l'extérieur.

Réalité

Pour voir un intervenant, il suffit d'appeler ou d'écrire à l'un d'eux. Tu peux aussi lui parler si tu en croises un!


Fausse croyance

N'importe qui peut être travailleur de rue.

Réalité

Les travailleurs de rue sont des personnes ayant une formation dans le domaine de l'intervention.

N'hésitez pas à contacter votre travailleuse de rue!

 **Marie-Pier : 418 944-1290**
(appels ou textos)





**DES
EMPLOIS
POUR
GRANDIR**

Chez Produits forestiers Résolu, nous sommes une équipe dynamique, aux horizons variés. Nous croyons qu'offrir à chacun les moyens de se réaliser est la clé de notre succès. C'est pourquoi nous encourageons l'effort individuel, tout en soutenant le travail d'équipe. Si vous souhaitez vous développer dans un nouvel emploi ou domaine, n'hésitez pas : posez votre candidature.

RESOLU-LP USINE LAROCHE RECRUTE Deux (2) Opérateurs / Opératrices

Usine localisée dans la municipalité de Larouche au Saguenay

Deux (2) Opérateurs / Opératrices d'équipements de production :

Description : Opérer les équipements reliés à la production aux différents postes suivant la ligne de progression.

- À l'intérieur d'un cadre sécuritaire rigoureux et d'un contexte orienté vers la qualité, tout en respectant les plus hautes normes de protection de l'environnement, le travail consiste à effectuer les travaux de surveillance du procédé, assurer les interventions requises et réaliser les travaux d'entretien journalier des lieux dans le but de répondre aux exigences de nos clients.
- Horaire de travail du lundi au vendredi, faction de 8 heures sur rotation Jour/Soir/Nuit.
- Pas de travail les fins de semaine.
- Salaire pouvant dépasser 24.00\$/hre (incluant boni) selon le poste occupé.
- Avantages sociaux incluant régime de retraite et programme d'assurance collective (individuel ou familial).

Exigences:

- DEP en opération d'équipements de production.
- Ou secondaire 5.
- Ou secondaire 4 ou 3 + TDG avec minimum de 3 années sur le marché du travail.

Vous désirez poser votre candidature :

Postuler dans la section « carrières » de notre WWW.PFRESOLU.COM

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus.
Bois d'ingénierie Résolu-LP souscrit aux principes de l'égalité en emploi.



Samedi 19 février

Terrain des loisirs de Larouche

912, route des Fondateurs



PROGRAMMATION

- 9h à 19h30 Rallye en voiture
- 13h à 16h Exposition des sculptures sur neige
Glissade • Raquette • Patinage
Peinture sur neige
Jeux d'hiver (épreuves et jeux variés)
- 18h à 21h30 Exposition des sculptures sur neige
Glissade • Patinage
- 18h30 Zumba
- En continu DJ • Animation • Feux d'ambiance
Boisson chaude servie aux participants



TIRAGE DE PRIX
de participation

Valeur de 500\$ en prix!

Pour accéder au site:

- Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le passeport vaccinal est obligatoire.

Merci à nos partenaires !



INFORMATIONS

Site web: larouche.ca

Page Facebook: [loisirs.larouche](https://www.facebook.com/loisirs.larouche)